



Le 18 janvier 2013

LE 25 EN GREVE !!!

Les syndicats CFDT, FO et SNB CFE/CGC de la **BANQUE COURTOIS** réunis en intersyndicale, vous appellent à faire grève ce 25 janvier 2013.

De mémoire d'anciens, une telle démarche n'avait jamais été entreprise.
Pourquoi maintenant ?

Parce qu'à mépris historique, riposte historique !!!

Vous connaissez tous, les bénéfices que la BANQUE COURTOIS a, grâce au travail de chacun, réalisés ces dernières années. Vous connaissez tous les montants exorbitants reversés au Groupe CDN depuis plusieurs années (pour mémoire 42 millions d'euros sur l'exercice 2011). Vous avez tous su les augmentations de nos dirigeants. ET VOUS VOYEZ, TOUS, VOTRE BULLETIN DE SALAIRE EN FIN DE MOIS !!!!

Aujourd'hui, si effectivement la crise est encore là, elle n'est pas pour tout le monde et il est choquant que l'on serve actionnaires et hauts dirigeants alors que, dans le même temps, on demande aux salariés, non seulement de se serrer la ceinture, mais de travailler en sous-effectif permanent, sous surveillance, et constamment mis sous pression et en compétition.

Nos résultats sont toujours aux rendez-vous, et qu'est-ce que nos dirigeants proposent aux salariés ?

- Comme augmentation collective des salaires : RIEN, comme l'année dernière !!!
- Mais la volonté de réduire de moitié (dans un premier temps) la rémunération du compte courant bloqué.
- Mais le refus de communiquer sur le montant de l'enveloppe budgétaire consacrée aux augmentations individuelles (pour ne pas dire qu'elle est, elle aussi, largement à la baisse ?);
- De même des formations réduites en nombre de bénéficiaires et en durées ;
- Egalement annoncé le non remplacement des personnes partant à la retraite dans les fonctions support et même dans certains métiers commerciaux ... etc

**CETTE ATTITUDE INJUSTE ET MEPRISANTE ENVERS LE PERSONNEL
NE DOIT PAS RESTER SANS REACTION.**

Le 25 janvier 2013, montrons aux dirigeants de la BANQUE COURTOIS que nous aussi, nous aimons la différence et que nous ne voulons pas voir appliquer les diktats des autres !

Marquons notre mécontentement par une journée de grève.

PS : Seules les heures d'absence pour grève sont retenues sur la paie (journée, ½ journée, ou 2 heures par exemple)